

Point 21 : Motion de Hans Ulrich Germann « Les églises réf. BE-JU-SO comme membre de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse » ; Décision

La motion a la teneur suivante:

Proposition:

Le Conseil synodal est chargé de présenter au Synode un document sur les objectifs des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

Ce document devra en particulier indiquer

- quelles tâches la FEPS doit assumer sur mandat et au nom des Eglises protestantes de la Suisse selon le Conseil synodal,
- comment les coûts doivent être justifiés,
- quel domaine, parmi les services des Eglises, est compétent pour le traitement des affaires concernant la FEPS
- et quelles mesures le Conseil synodal veut prendre pour améliorer l'information dans les Eglises Berne-Jura-Soleure concernant la FEPS.

Hans Ulrich Germann (motionnaire) :

Je suis content que le Conseil synodal accepte ma motion sous forme de motion. Merci beaucoup. De cette manière, il reconnaît que la FEPS est un sujet important qui doit obtenir plus de poids dans le Synode, du moins périodiquement.

Selon mon estimation, ce travail de base est aussi dans l'intérêt de la FEPS: si le Conseil de la FEPS (l'exécutif) et la maison du Sulgenauweg savent mieux ce que ses Eglises membres attendent d'eux, ils pourront aussi mieux planifier et travailler.

Toute motion exige une justification: la mienne est personnelle. Toute demande résulte de l'expérience ou d'un point de vue. Il me tient à cœur que les Eglises réformées de Suisse puissent s'affirmer avec compétence. Nous pouvons discuter objectivement sur les voies à suivre et les objectifs. indépendamment des raisons qui m'ont incité à déposer cette motion. Et j'espère que ces discussions pourront avoir lieu sur la base d'un document bien élaboré si vous acceptez la motion.

Je me permets de préciser mes idées concernant les aspects essentiels de la FEPS:

- La FEPS traite de thèmes et de questions concernant toutes les Eglises membres ou une grande partie de celles-ci. Ce sont des thèmes internes à l'Eglise. Prenons, par exemple, le travail accompli pour un article sur la religion dans la Constitution fédérale et demandons-nous si nous avons besoin d'un tel article ou pas? De manière générale, il s'agit donc de mettre au point des bases permettant aux paroisses et aux Eglises d'être actives dans une société moderne.
- La FEPS traite de thèmes de société pour montrer ce qu'il y aurait à dire du point de vue chrétien dans certains domaines. Prenons, par exemple, la consultation, faite il y a quelque temps, sur l'avenir social et économique de la Suisse: on a organisé une grande procédure de consultation avec la participation d'Eglises, de groupes ecclésiastiques, de paroisses et de personnes seules en collaboration œcuménique avec l'église catholique-romaine. Dans cette consultation, on s'est demandé comment la Suisse doit façonner son avenir. Dans le dernier Bulletin de la FEPS, j'apprends que le projet suivant concerne la sauvegarde du dimanche. Cette démarche est certainement digne d'éloges mais les thèmes importants de société sont perdus de vue si la FEPS mène une réflexion aussi limitée. Un autre exemple: maintenant on ne dit plus, s'agissant du génie génétique, «bebauen und bewahren» (développer et conserver) mais «bebauen und beherrschen» (développer et maîtriser). Quelque chose ne tourne plus rond mais, pour être honnête, précisons que le texte est une traduction faite à partir du français.
- La FEPS soigne les relations ecclésiastiques internationales: Conseil œcuménique, Conférence des Eglises européennes ou Concordat de Leuenberg. Ces relations n'ont pas lieu pour le simple plaisir d'avoir des contacts; elles sont consacrées à des thèmes et des contenus précis. Les visites de courtoisie peuvent, certes, être indiquées mais pas en temps normal. J'attends plus de contenu: lorsque nous sommes invités par le président Wipf par l'intermédiaire du bulletin FEPS, à travailler plus intensivement avec les textes du Concordat de Leuenberg, cela ne suffit pas. La FEPS devrait mettre des documents à notre disposition, en collaboration avec quelques Eglises membres, seules en mesure de rendre un tel travail possible.
- Implantation de la FEPS. La FEPS ne peut pas travailler de manière isolée et elle ne le fait pas non plus mais encore trop peu en réseau. Il y a la Conférence des directions d'églises. L'Eglise

bernoise devrait exiger un peu plus de la FEPS. Il est nécessaire d'avoir des commissions et des groupes de travail qui œuvrent sur mandat de la FEPS mais qui servent aussi d'antennes et puissent soumettre des propositions et demandes afin que la FEPS puisse voir ce qui est important pour la base. Le processus «de bas en haut» ne me semble actuellement pas optimal. Il faut des collaboratrices et collaborateurs qualifiés et motivés ainsi qu'un employeur attrayant. A cet effet, donc concernant l'implantation de la FEPS, j'aimerais bien entendre l'avis du Conseil synodal car cela correspond aussi au but de ma motion.

Ne considérez pas mes remarques comme une polémique, j'aimerais seulement dire clairement dans quelle direction je vois le travail de la FEPS et sur quoi le document du Conseil synodal devrait porter. Nous avons besoin d'une fédération compétente.

Notre motion demande que le Synode puisse discuter sur de bonnes bases. Conjointement avec tous les co-signataires, je vous prie d'approuver notre motion.

Samuel Lutz, président du Conseil synodal :

Dans le projet, vous avez pu lire que le Conseil synodal est prêt à adopter la motion.

Proposition: Adoptée.

J'ai écouté Monsieur Germann avec un grand intérêt, ce qui me permet de mettre mon manuscrit de côté.

C'est ainsi: nous aussi (bejuso) avons régulièrement attiré l'attention sur les contenus, exactement en ce qui concerne le Concordat de Leuenberg; penser ensemble, être entendu et mener un bon débat. Ce sont des choses essentielles concernant l'Eglise, le baptême, les ministères que nous voyons un peu autrement, selon notre point de vue.

Concernant les relations internationales: vous savez qu'il existe ici différents domaines: la Fédération des Eglises, les œuvres, la Mission 21. Tout se passe dans un esprit chrétien bien uniforme mais sur le plan de l'organisation, sans aucune synergie; nous ne sommes pas totalement étrangers à cette situation. Il est certainement important de chercher une autre voie.

Concernant les thèmes de société: comme Eglise membre, nous devons ici, suivant les circonstances, nous engager plus fortement et mettre à disposition le travail effectué par nos services. Les compétences professionnelles se trouvent majoritairement dans les Eglises membres. Des échanges réciproques seraient importants.

Implantation de la FEPS, exigences plus élevées, groupes de travail et commissions, relations avec la base: le problème est grand. J'observe moi-même que la FEPS commence à s'éloigner de la base peut-être à cause des relations internationales. Nous devons veiller à ne pas perdre ces contacts; c'est en premier lieu la tâche des directions d'Eglises. En conséquence, il faut tenir à la FEPS mais être en même temps le porte-paroles de nos paroisses.

La FEPS, ce qu'elle fait et ce que nous faisons, sont des thèmes à revaloriser. C'est une des tâches principales que nous devons redécouvrir. Notre grande Eglise bejuso, qui risque quelquefois de vivre sur elle-même en toute autarcie, doit être et rester dans la FEPS; nous devons nous reconnaître comme part de la Suisse protestante.

Si vous adoptez la motion, il se passera un an avant que le Conseil synodal en réfère une première fois. De ce fait, je n'aimerais pas aujourd'hui mener des débats sur la FEPS. Nous ne remplirons pas seuls le mandat de la motion. Nous discuterons aussi avec d'autres Eglises membres. J'aimerais que la Fédération devienne une communauté d'Eglises!

Renate von Ballmoos (CEG) :

La CEG est favorable à cette motion et voit avec satisfaction l'intention du Conseil synodal de l'adopter. Nous avons remarqué que le thème est délicat et nous pensons qu'il est bien de discuter dans un an à ce sujet sur la base d'un document préparé à cet effet.

Heinz Gfeller, Ostermundigen :

Je remercie pour cette motion. L'idée est venue de définir des centres de gravité pour la collaboration FEPS – Eglises synodales. bejuso pourrait, par exemple, s'occuper de la mondialisation et Zürich d'un autre thème. Les ressources des Eglises cantonales pourraient être utilisées et fournir une contribution concrète à un dialogue important mené de manière objective, avec compétence et efficacité, mais aussi, espérons-le, de manière à renforcer les bases.

Hans Ulrich Germann (motionnaire) :

Ce démarrage laisse présager de bonnes choses. Ma motivation a trouvé racine dans le passé mais nous voulons maintenant nous tourner vers l'avenir.

Vote

Adoption de la motion

Oui 177 / Non 0 / Abstentions 2

La motion est adoptée.

La motion demande ce qui suit:

Le Conseil synodal est chargé de présenter au Synode un document sur les objectifs des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse.

Ce document devra en particulier indiquer;

- quelles tâches la FEPS doit assumer sur mandat et au nom des Eglises protestantes de la Suisse selon le Conseil synodal,
- comment les coûts doivent être justifiés,
- quel domaine, parmi les services des Eglises, est compétent pour le traitement des affaires concernant la FEPS
- et quelles mesures le Conseil synodal veut prendre pour améliorer l'information dans les Eglises Berne-Jura-Soleure concernant la FEPS.